

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU JEUDI 22 FEVRIER 2007

Présents : Fernand AFONSO, André ARNAUD, Mathijs BEMBOM, Michel BOURGUET, Gérard CUVILLIEZ, Raoul DEGRIL, Paul DELBOSC, Jean-Paul DEMOUVEAUX, Dominique EPIARD, France FUENTES, Liliane GABOREAU, Raymond GRELAT, Roseline GORLIER, Sylviane GRAZZINI, Denis GUYOMARC'H, Brigitte HARNOIS, Carmen HEUMANN, Jacques KLAR, Eliane LEROY, Marie-Pierre LIANDRAT, Laure MARCHESCHI, Cyrille PALLIANI, Jean-Claude PEPE, William PHILIPPOT, Michel RICARD, Albert VALLAURI, Guy VERNHES.

Excusés : Bernard BAUDIN, Philippe BELTRANDO, Yvon BOUCHERON, Jean-François BRANDO, Louis CAILLOL, Jean CALOU, Claude CARBONNELL, Juan CASTRO, Pierre CHIARA, Gérard COSTA, Gérald DE BAILLOU, Yann FAUCHEUX, André GAGLIO, Benoît HANNART, Jacqueline JAMALI, Jacques LOPEZ, Pierre LUTRIN, Maurice MARSIGLIA, Noel NICOLAS, Roland OLIVIER, Yves PERRIN-TOININ, Jean-Claude PICAL, Jacques RIBERO, Teresa TIGRATO, André VILLENEUVE, Christophe SERRE, Jacques VALAYER.

Absents : Michèle ALMARIC, Patrick ESCUDIER, Roger CARREGA, Jean-Pierre COMMEIRAS, Maurice KATSURAKIS, Marylène LAMBIASE.

La rencontre animée par Monsieur Michel PARTAGE, Maire de Varages, porte sur les questions de « l'eau comme bien commun inaliénable dont aucun être humain ne peut être privé ».

Michel PARTAGE explique le cheminement de sa réflexion sur cette question à partir de son engagement au coté d'une équipe lors des mois qui ont précédé les dernières élections.

En effet, en 2001 à Varages l'enjeu municipal c'est cristallisé sur la qualité et le coût de la gestion de l'eau, jusque là confiée à un grand groupe basé à Aix-en-Provence.

Le renouvellement du contrat d'affermage donna lieu à un vaste débat public avec comme alternative : confier la gestion au privé où l'attribuer à un service public de l'eau dont il fallait décider la création.

Ainsi pendant des mois, partisans et détracteurs ont débattu des avantages et des inconvénients des deux options. Un débat dans lequel la société gestionnaire a pesé de tout son poids et de tous ses réseaux d'influences pour discréditer la capacité et les compétences de celles et ceux qui voulaient s'affranchir de sa tutelle.

Les adeptes d'un service public de l'eau ont été taxés de « pas sérieux, incompetents, irresponsables, irréalistes, dangereux pour la qualité de l'eau ». Pour les grands groupes, c'est un métier de spécialistes, la gestion publique est plus couteuse, pas fiable...

Michel PARTAGE et son équipe ont dû convaincre et donc vaincre les aprioris, les peurs, les idées reçues et la paresse intellectuelle.

Au fond qu'elles soient publique ou privée, la gestion de l'eau est mise en œuvre par des hommes et des femmes. Il s'agit donc, pour un service public, s'attacher les compétences de ces personnes.

Elu premier magistrat de sa commune, avec une confortable majorité, la nouvelle équipe a mis en œuvre un service public de l'eau et a créé trois emplois sans augmentation des coûts pour améliorer un service de proximité, auprès des usagers 24h/24.

Sur un niveau de prestation identique avec le privé, la gestion de l'eau aurait baissé de 50%. Dans le débat local, l'universalité du problème de l'eau a permis de faire le lien avec le mondial et de dégager l'idée que la défense des Droits de l'homme passe aussi par la défense du droit à l'eau.

Cette ouverture a tout naturellement conduit Michel PARTAGE à vouloir témoigner de l'expérience acquise à Varages, au sens où la gestion par les trois multinationales qui maîtrisent la ressource et la gestion de l'eau sur la planète n'est pas une fatalité.

Souvent, dit-il, on parle de façon simpliste du prix de l'eau, mais l'eau n'a pas de prix, elle n'est la propriété de personne.

C'est la gestion de l'eau qui a un coût, c'est sur elle que se rémunèrent les actionnaires et que pèse lourdement les frais de siège de ces entreprises.

Question-Réponse avec le Conseil :

A l'issue de son introduction Michel PARTAGE a répondu aux questions suivantes :

Question : La création d'un service public de l'eau n'est-elle pas plus facile dans un petit village ?

Réponse : Lorsque j'en parle avec les élus de villages ruraux, ils me disaient « un service public de l'eau chez nous, ce n'est pas possible, les grandes villes ont du personnel et des moyens pour y parvenir mais pas nous ».

En fait, il s'agit avant tout de volonté politique. À la faveur d'un renouvellement de contrat, c'est possible quand la majorité municipale et la population le veulent vraiment.

Question : Comment sortir d'un contrat d'affermage pour une commune ?

Réponse : Il ne s'agit pas de rompre un contrat, ce qui est très souvent impossible mais plutôt de ne pas le renouveler lorsqu'il arrive à échéance.

Cet acte de souveraineté est le fruit d'une démarche de longue haleine qui doit faire l'objet d'une étude technique et économique rigoureuse plusieurs mois avant le non renouvellement. Il me semble que par principe, il ne faut pas accepter des contrats d'une durée supérieure à celle du mandat qui engage l'élu signataire.

Un autre aspect important, les élus et les citoyens doivent pendant la durée du contrat être vigilants sur le respect des clauses. Par exemple, à Varages le contrat d'affermage stipulait que les petites réparations de maintenances étaient à la charge du fermier au titre de fonctionnement.

Cependant, lorsque cet entretien n'est pas correctement effectué, comme ce fut le cas, la dégradation de l'équipement oblige à de gros travaux d'investissement et l'investissement est à la charge de la commune qui, ainsi se voyait pénalisée.

Une intervenante donne l'exemple de la ville d'Auriol, qui à la faveur d'un renouvellement de contrat a renégocié le prix de la gestion de l'eau et a obtenu une baisse de 14% pour les usagers et d'une économie de 15% pour la ville.

De plus, la mise à plat de tous les dysfonctionnements dans la gestion du fermier a permis de démontrer que le non respect du contrat d'entretien c'est traduit par un volume de fuite d'eau de 14 m³ par km sur un réseau de 93km, qui était facturé à la commune.

Michel PARTAGE indique que la qualité gustative de l'eau n'est jamais abordée dans les contrats. Ce qui conduit le gestionnaire à une chloration maximum de l'eau pour se garantir des problèmes sanitaires, mais ce surdosage, que rien ne justifie, à une incidence sur le goût de l'eau.

Cette question a été travaillé sur Varages et les usagers font aujourd'hui la différence et constate que le goût n'est pas un aspect mineur.

En conclusion, Michel PARTAGE « souhaite poursuivre sa démarche de sensibilisation comme celle qu'il entreprend ce soir à l'invitation du Conseil du développement ».

C'est d'autant plus important que 75% des communes renouvèleront leur contrat d'ici 5 ans. C'est le sens de son engagement et la raison de la création d'une association en février 2007, cette association qui se nomme E.A.U (élus, associations, usagers), se propose de mettre à la disposition des communes qui en seront membres, des techniciens, des juristes, des élus, des ONG capables de décoder le contenu des contrats, de faire une expertise technique et financière et de fournir aux collectivités, aux citoyens des arguments pour éclairer leur décision et défendre les intérêts des usagers.

L'association de Michel PARTAGE travaille à la rédaction d'un guide « du citoyen et de l'élus » qui mutualise les exemples, les expériences et les résistances qui existent en France et démontre la possibilité de s'affranchir des tutelles les plus lourdes.

Michel PARTAGE informe qu'avec la fondation France Liberté, présidé par Danielle MITTERRAND, les candidats à l'Elysée seront interpellés sur leurs positions quant à la marchandisation de l'eau.

En ce sens, une proposition de motion sera faite auprès des instances internationales afin que partout dans le monde les premiers 40 litres d'eau par personnes et par jours soient gratuits.

Pour terminer, Michel PARTAGE remercie le Conseil de son invitation et se dit très favorable pour rencontrer les élus communautaires et les maires du pays d'Aubagne et de l'Etoile. Cette rencontre permettait de dégager des convergences car la dimension universelle de ce problème dépasse les clivages politiques.

Le prochain bureau du Conseil de développement examinera les prolongements à donner à cette rencontre et aux valeurs mises en débats.

Paul DELBOSC

Président du Conseil de développement